



Conseil

Distr. générale
16 février 2024
Français
Original : anglais

Vingt-neuvième session

Conseil, première partie de la session

Kingston, 18-29 mars 2024

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Élection destinée à pourvoir tout siège qui deviendrait vacant à la Commission juridique et technique conformément au paragraphe 7 de l'article 163 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

Élection destinée à pourvoir un siège devenu vacant à la Commission juridique et technique conformément au paragraphe 7 de l'article 163 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

Note du Secrétaire général

1. Le Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins est invité à prendre note de la démission d'Adolfo Maestro González (Espagne), membre de la Commission juridique et technique, présentée le 29 janvier 2024. Celui-ci avait été élu membre de la Commission le 24 août 2022 pour un mandat de cinq ans commençant le 1^{er} janvier 2023 (voir [ISBA/27/C/41/Add.1](#)).
2. Conformément au paragraphe 7 de l'article 163 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et au paragraphe 3 de l'article 80 du Règlement intérieur du Conseil, en cas de décès, d'incapacité ou de démission d'un membre de la Commission avant l'expiration de son mandat, le Conseil élit, pour la durée du mandat restant à courir, un membre de la même région géographique ou représentant la même catégorie d'intérêts.
3. Le paragraphe 3 de l'article 163 de la Convention et l'article 81 du Règlement intérieur du Conseil disposent que les membres d'une commission doivent avoir les qualifications requises dans les domaines relevant de la compétence de celle-ci et que, afin de permettre aux commissions d'exercer leurs fonctions efficacement, les États parties désignent des candidats de la plus haute compétence et de la plus haute intégrité, ayant les qualifications requises dans les domaines pertinents.
4. Par une note verbale datée du 29 janvier 2024, la Mission permanente de l'Espagne auprès de l'Autorité internationale des fonds marins a informé le Secrétariat de l'Autorité que María Gómez Ballesteros (Espagne), Vice-Présidente

* [ISBA/29/C/L.1](#).



adjointe à l'organisation du Conseil de la recherche scientifique (Ministère de la science, de l'innovation et des universités), était proposée comme candidate pour le siège de la Commission devenu vacant à la suite de la démission de M. Maestro González. Le curriculum vitae de M^{me} Gómez Ballesteros est disponible sur le site Web de l'Autorité¹.

5. Le Secrétariat invite le Conseil à prendre une décision concernant l'élection de M^{me} Gómez Ballesteros afin de pourvoir le siège vacant.

¹ Voir www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2024/02/Curriculum_Vitae_Abbreviate_Form_M.Gomez_2024.pdf.